

## ESPECES NON DOMESTIQUES NECESSITANT UN CERTIFICAT DE CAPACITE ET UNE AUTORISATION D'OUVERTURE

– s.o.: sans objet; le régime concerné ne s'applique pas à l'espèce ou au groupe d'espèces désigné, lorsque les effectifs sont compris entre les seuils indiqués;  
 – l'introduction sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant des espèces dont le nom est suivi du symbole (\*) dans la présente annexe sont interdits, en application du I de l'article L. 411-6 du code de l'environnement.  
 L'introduction sur le territoire national, la détention, le transport, l'utilisation et l'échange de spécimens de ces espèces ne pourront être autorisés par l'autorité administrative que par exception, dans les conditions décrites au II de ce même article.

### III. REPTILES

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de capacité et autorisation d'ouverture
1° Crocodylia (Alligators, caïmans, crocodiles, etc.)	s.o.	s.o.	1 et plus
2° Rhynchocephalia (Sphénodons)	s.o.	s.o.	1 et plus
3° Squamata (Lézards, serpents, etc.)			
<u>Sauria</u> :			
- <i>Uromastyx</i> spp. (Fouette-queues)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Heloderma</i> spp. (Monstre de Gila et lézard perlé)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Draco</i> spp. (Lézards volants)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Chamaeleo calytratus</i> (Caméléon casqué)	De 1 à 25	s.o.	26 et plus
- <i>Chamaeleo pardalis</i> (Caméléon-panthère)	De 1 à 25	s.o.	26 et plus
- Autres Chamaéléonidés (Caméléons)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Iguana Iguana</i> (Iguane vert)	s.o.	De 1 à 3	4 et plus
- <i>Lacerta</i> spp. (Grands lézards communs)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Podarcis</i> spp. (Petits lézards communs)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Dibamidés (Lézards-serpents)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Xénosauridés (Lézards-crocodiles)	s.o.	s.o.	1 et plus

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de capacité et autorisation d'ouverture
- Lanthanotidés (Lézards sans oreille de Bornéo)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Salvator merianae</i> (Teju d'Argentine)	s.o.	De 1 à 6	7 et plus
- <i>Salvator rufescens</i> (Teju rouge)	s.o.	De 1 à 6	7 et plus
- <i>Varanus albigularis</i> (Varan des steppes d'Afrique orientale)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus auffenbergi</i> (Varan d'Auffenberg)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus caerulivirens</i> (Varan à reflets bleus)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus cerambonensis</i> (Varan de Céram)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus doreanus</i> (Varan à queue bleue)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus dumerilii</i> (Varan de Duméril)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus exanthematicus</i> (Varan des savanes)	s.o.	De 1 à 6	7 et plus
- <i>Varanus finschi</i> (Varan de Finsch)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus flavirufus</i> (Varan des sables d'Australie)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus giganteus</i> (Varan Perenti)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus glebopalma</i> (Varan crépusculaire)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus gouldii</i> (Varan de Gould)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus indicus</i> (Varan du Pacifique)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus jobiensis</i> (Varan de Sepik)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus mabitang</i> (Varan mabitang)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus macraei</i> (Varan de Mac Rae)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus melinus</i> (Varan jaune coing)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus mertensi</i> (Varan de Mertens)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus niloticus</i> (Varan du Nil)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus ornatus</i> (Varan orné)	s.o.	s.o.	1 et plus

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de capacité et autorisation d'ouverture
- <i>Varanus panoptes</i> (Varan des sables)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus rosenbergi</i> (Varan de Rosenberg)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus rudicollis</i> (Varan à cou rugueux)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus salvadorii</i> (Varan-crocodile)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus salvator</i> (Varan malais)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus spenceri</i> (Varan de Spencer)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus spinulosus</i> (Varan à épines)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus varius</i> (Varan bigarré)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus yemensis</i> (Varan du Yémen)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Varanus yuwonoi</i> (Varan de Yuwono)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Autres <i>Varanus</i> , lorsque leur taille adulte est supérieure ou égale à 3 mètres	s.o.	s.o.	1 et plus
- Autres espèces de Sauria, lorsque leur taille adulte est inférieure ou égale à 1 mètre, hors espèces figurant en annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé et espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement	De 1 à 25	s.o.	26 et plus
- Autres espèces de Sauria, lorsque leur taille adulte est supérieure à 1 mètre, hors espèces figurant en annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé et espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement	De 1 à 10	s.o.	11 et plus
<u>Amphisbaenia</u> (Lézards-vers)	s.o.	s.o.	1 et plus
<u>Serpentes</u> :			
- <i>Ahaetulla</i> spp. (Serpents lianes)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Alsophis</i> spp. (Couleuvres des Antilles)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Amplorhinus</i> spp. (Couleuvres tachetées du Cap)	s.o.	s.o.	1 et plus

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de capacité et autorisation d'ouverture
- Aniliidés (Serpents-tuyaux)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Anomalépididés (Serpents aveugles américains)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Apostolepis</i> spp. (Couleuvres terrestres d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Atractaspis</i> spp. (Atractaspides)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Balanophis</i> spp. (Couleuvres de Ceylan)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Boa constrictor</i> / <i>Boa imperator</i> (Boa constricteur)	De 1 à 3	s.o.	4 et plus
- Autres Boïdés et Pythonidés (Boas, anacondas, pythons), lorsque leur taille adulte est supérieure ou égale à 3 mètres	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Boiga</i> spp. (Serpents ratiés à ventre jaune)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Cerberus</i> spp. (Couleuvres cynocéphales)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Clelia</i> spp. (Mussuranas)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Coniophanes</i> spp. (Couleuvres à bandes noires d'Amérique)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Conopsis</i> spp. (Couleuvres perfides d'Amérique)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Crotaphopeltis</i> spp. (Couleuvres à lèvres jaunes d'Afrique)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Diadophis</i> spp. (Couleuvres à collier d'Amérique du Nord)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Dipsadoboa</i> spp. (Couleuvres arboricoles vertes d'Afrique)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Dispholidus</i> spp. (Boomslang africain ou serpent d'arbre du Cap)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Elapidés (Cobras, najas, etc.)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Elapomorphus</i> spp. (Couleuvres d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Enhydryis</i> spp. (Couleuvres aquatiques d'Asie)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Erythrolamprus</i> spp. (Faux serpents corail)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Heterodon</i> spp. (Couleuvres à nez plat)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Hydrodynastes</i> spp. (Faux cobras aquatiques d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de capacité et autorisation d'ouverture
- Hydrophiidés (Serpents marins)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Langaha</i> spp. (Serpents à nez de feuille)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Leptodeira</i> spp. (Couleuvres forestières d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Leptophis</i> spp. (Couleuvres arboricoles vertes d'Amérique)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Leptotyphlopidés (Serpents-vers)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Macrelaps</i> spp. (Couleuvres noires d'Afrique australe)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Madagascarophis</i> spp. (Couleuvres nocturnes de Madagascar)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Malpolon</i> spp. (Couleuvres de Montpellier)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Ophedrys</i> spp. (Serpents des buissons)	s.o.	De 1 à 25	26 et plus
- <i>Oxybelis</i> spp. (Serpents-lianes à nez pointu d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Phalotris</i> spp. (Couleuvres à collier d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Philodryas</i> spp. (Serpents-lianes perfides d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Psammophis</i> spp. (Serpents des sables)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Psammophylax</i> spp. (Serpents des sables d'Afrique australe)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Rhabdophis</i> spp. (Couleuvres aquatiques d'Asie orientale), y compris <i>Natrix tigrina</i> = <i>Rhabdophis tigrinus</i>	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Stenorrhina</i> spp. (Couleuvres à museau étroit)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Tachymenis</i> spp. (Serpents-fouets d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Telescopus</i> spp. (Serpents-chats)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Thelotornis</i> spp. (Serpents lianes)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Trimorphodon</i> spp. (Serpents-lyres)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Typhlopidés (Serpents minute)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Uropeltidés (Serpents à queue cuirassée)	s.o.	s.o.	1 et plus

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de capacité et autorisation d'ouverture
- Vipéridés (Vipères)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Xenodon</i> spp. (Couleuvres à dents inégales d'Amérique du Sud)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Autres espèces de Serpentes, lorsque leur taille adulte est inférieure ou égale à 1,50 mètres, hors espèces figurant en annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé et espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement	De 1 à 25	s.o.	26 et plus
- Autres espèces de Serpentes, lorsque leur taille adulte est supérieure à 1,50 mètres, hors espèces figurant en annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé et espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement	De 1 à 10	s.o.	11 et plus
4° Testudines ou chéloniens (Tortues)			
- <i>Batagur borneoensis</i> (Tortue peinte de Bornéo)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Caretta</i> spp. (Tortues marines)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Carettochélyidés (Tortues fluviatiles de Nouvelle-Guinée et d'Australie)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Centrochelys (geochelone) sulcata</i> (Tortue sillonnée)	s.o.	De 1 à 10	11 et plus
- Chélydridés (Tortues serpentes, tortues alligator)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Chrysemys</i> spp. (Tortue peinte)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Claudius</i> spp.	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Clemmys</i> spp. (Clemmydes)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Deirochelys reticularia</i> (Tortue-poulet)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Dermatémydidés (Tortues fluviatiles d'Amérique centrale)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Dermochelys coriacea</i> (Tortue luth)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Aldabrachelys elephantina</i> ou <i>Testudo gigantea</i> (Tortue éléphantine d'Albadra ou Tortue géante des Seychelles)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Emydoidea blandingii</i> (Tortue de Blanding)	s.o.	s.o.	1 et plus

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de capacité et autorisation d'ouverture
- <i>Eretmochelys</i> spp. (Tortues marines)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Erymnochelys</i> spp. (Tortues à grosse tête de Madagascar)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Gopherus</i> spp. (Tortues fousseuses américaines)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Graptemys</i> spp. (Graptémydes)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Kinixys</i> spp. (Tortues à dos articulé)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Kinosternon flavescens</i> (Tortue bourbeuse jaunâtre)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Kinosternon subrubrum</i> (Tortue bourbeuse roussâtre)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Lepidochelys</i> spp. (Tortues marines)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Malaclemys terrapin</i> (Tortue à dos diamanté)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Mauremys reevesii</i> = <i>Chinemys reevesii</i> (Chinémyde de Reeves)	s.o.	De 1 à 25	26 et plus
- <i>Orlitia borneensis</i> (Tortue fluviatile géante de Bornéo)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Peltocephalus</i> spp. (Peltocéphale d'Amazonie)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Pelusios niger</i> (Pélusios noir)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Platysternidés (Tortues à grosse tête orientales)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Podocnemis</i> spp. (Tortues de l'Amazone)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Pseudemys</i> spp. (Pseudémydes)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Staurotypus</i> spp. (Staurotypes)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Sternotherus odoratus</i> (Tortue musquée)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Stigmochelys (Geochelone) pardalis</i> (Tortue léopard)	s.o.	De 1 à 10	11 et plus
- <i>Terrapene</i> spp. (Tortues-boîtes)	s.o.	s.o.	1 et plus
- <i>Testudo</i> spp., y compris <i>Agrionemys</i> spp. (Tortues terrestres vraies)	s.o.	De 1 à 6	7 et plus
- <i>Trachemys scripta</i> (Tortue à tempes rouges ou tortue de Floride) (*)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Autres espèces de <i>Trachemys</i> (Trachémydes)	s.o.	s.o.	1 et plus

Noms scientifiques (Noms vernaculaires)	Régime de détention en fonction des effectifs d'animaux adultes		
	(a)	(b)	(c)
	Pas de formalité	Déclaration de détention	<b>Certificat de capacité et autorisation d'ouverture</b>
- Trionychidés (Tortues à carapace molle)	s.o.	s.o.	1 et plus
- Autres espèces de Testudines, lorsque leur taille adulte est inférieure ou égale à 40 centimètres, hors espèces figurant en annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé et espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement	De 1 à 25	s.o.	26 et plus
- Autres espèces de Testudines, lorsque leur taille adulte est supérieure à 40 centimètres, hors espèces figurant en annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé et espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement	De 1 à 10	s.o.	11 et plus